



Communiqué

Pas de modération de la répression contre les syndicalistes en Iran

Après les récentes élections en Iran, les mêmes problèmes demeurent. Le gouvernement du Président Rohani poursuit sa répression contre les militants des mouvements sociaux, en particulier les syndicalistes et les enseignant-es.

Début mars, Reza Shahabi, membre de la direction du Syndicat Vahed (Régie de transports en commun de Téhéran et sa banlieue) a été de nouveau condamné à un an de prison ferme. Il avait pourtant obtenu une permission de sortie de prison pour raisons de santé. Deux jours seulement après les élections, les autorités ont annoncé qu'elles voulaient le renvoyer derrière les barreaux.

Davoud Razavi, membre du conseil d'administration du même syndicat, avait été condamné le 17 février 2016 à cinq ans de prison ferme par la Cour révolutionnaire de Téhéran, sous prétexte d' « agissements contre la sécurité nationale ». Ebrahim Madadi, vice-président du conseil d'administration du syndicat Vahed, est en attente de jugement pour les mêmes accusations.

Le 22 février, Esmail Abdi, dirigeant de l'Association professionnelle des enseignants (APE) à Téhéran, a été condamné à six ans de prison. Il est accusé de « rassemblement et collusion avec l'intention de nuire à l'ordre public » et de « propagande contre l'Education nationale ».

Trois autres militants membres de l'APE, Mahmoud Beheshti Langaroudi, Mohamad Reza Nik-Néjad et Mehdi Bohlouli, viennent d'être condamnés à cinq ans de prison ferme pour leurs activités syndicales.

La liste des syndicalistes condamnés depuis le début de cette année ne cesse de s'allonger. Parmi eux, on peut mentionner : Ali Amir-gholi (condamné à vingt et un ans), Arash Sadeghi (dix neuf ans), Mahmoud Salehi (neuf ans), Gol-rookh Ebrahimi (six ans), Jafar Azim-zadeh (six ans), Behnam Moosvand (un an), Navid Kamran (un an), Osman Esmaili (un an).

Ces nouvelles montrent la dure réalité du monde du travail en Iran, malgré la propagande de « modération » du gouvernement Rohani. La République islamique d'Iran ne respecte pas ses engagements pris dans le cadre des conventions internationales de l'OIT, qui reconnaît le droit des travailleurs iraniens à établir leurs organisations indépendantes.

Nous, syndicats français signataires de ce communiqué, demandons l'annulation de ces condamnations injustes et contraires aux libertés et droits fondamentaux, et la libération immédiate et sans conditions de tous les activistes emprisonnés en raison de leurs activités syndicales, ayant pour seul et légitime objectif la défense des droits des salariés.

Paris, le 17 mars 2016

CFDT : preau@cfdt.fr

CGT : n.ferouse@cgt.fr

FSU : michelle.olivier@snuipp.fr

Solidaires : contact@solidaires.org

UNSA : emilie.trigo@unsa.org